

**Arrêté n° 2026-558 portant modification de la désignation
des représentants des collectivités
et établissements publics ainsi que des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique et, notamment, l'article R262-19 ;

Vu la délibération n° 2026-36 du 30 juin 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu la délibération n° 2026-47 du 8 septembre 2026 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu l'arrêté n° 2026-277 du 21 avril 2026 portant modification de la désignation des représentants des collectivités et établissements publics ainsi que des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

Arrête :

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Membres titulaires	Membres suppléants
Tony BERNARD Maire de Châteldon	Pascale BRUN Maire d'Augnat
Nadine BOUTONNET Maire-adjointe de Ménétrol	Dominique MARQUIÉ Maire-adjointe de CÉBAZAT
Rénatie LEPAYSAN Maire-adjointe de Cournon d'Auvergne	Bertrand LIVET Maire d'Usson
Cyrille BASSINET Maire de Pontaumur	Cécile GILBERTAS Maire de St Maurice-Ès-Allier
Véronique FAUCHER Maire-adjointe d'Ambert	Jean-Pierre MUSELIER Maire de St Myon
Jean-François VIGUÈS Maire de Beaumont	Rodolphe JONVAUX Maire-adjoint de Chamalières
Joël-Michel DERRÉ Maire de Lempdes	Éric ÉGLI Maire de Ceyrat

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Article 2 : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Organisation syndicale	Membres suppléants
CFDT	Annabelle CHANDEZE	CFDT	Claire DESCAMPS
CFDT	Fabrice BEAULIEU	CFDT	Virginie DELAGE
CFDT	Eric BARSE	CFDT	Muriel MADEORE
CGT	Eric SINSARD	CGT	Annie COUCHARD NONY
FSU	Céline FALGOUX	FSU	Johann COLIN
SNDGCT	Sylvie GEOFFRE	SNDGCT	Farida THOMAS
SNDGCT	Xavier PELLETIER	SNDGCT	Lilian CHAUNION

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la Préfète du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le

08 SEP. 2026

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.